

Budget 2018

Les membres du conseil ont adopté le 19 décembre dernier un budget au montant de \$ 2 306 035.

Revenus

Taxes :	1 422 805 \$
Paiement tenant lieu de taxes	20 000 \$
Transfert :	425 460 \$
Services rendus	36 070 \$
Droits et intérêts	35 700 \$
Autres revenus	366 000 \$
	2 306 035 \$

Dépenses

Administration	417 000 \$
Sécurité publique	219 718 \$
Réseau routier	803 136 \$
Hygiène du milieu	117 897 \$
Remb. Dette	135 618 \$
Immobilisation	417 000 \$
Autres dépenses	195 666 \$
	2 306 035 \$

Pour les trois prochaines années, les membres du conseil désirent maintenir le même taux total de taxation. Lors de votre prochain compte de taxes, qui sera envoyé vers la mi-février, vous retrouverez un montant à payer similaire à l'année dernière, si vous n'avez pas eu de modification de valeur.

Voici le règlement de taxation pour l'année 2018 :

Règlement # 109-2017

Règlement définissant les taux de taxation pour l'année 2018

Le taux de taxe est fixé pour chaque cent dollar d'évaluation imposable conformément au rôle en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Article 1

Taxe foncière générale	\$ 0.85232
Police	\$ 0.08015
Taxe égout pour tous	\$ 0.007598
Égout utilisateur	\$ 216.72 / logement

Article 2

Ordures :	
Résidence	\$ 135.00 / logement
Ferme	\$ 180.00 / ferme
Chalet	\$ 75.00 / chalet
Conteneur	\$ 500.00 / an
Bacs supplémentaires	\$ 50.00 / bac

Le ou les bacs supplémentaires seront facturés de la façon suivante :

Résidence	1 bac accepté	2 ^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Ferme	2 bacs acceptés	3 ^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Commerce	2 bacs acceptés	3 ^e et suivant \$ 50 de plus/bac

Article 3

Fosse septique :		
Résidence :	\$ 75.00 / logement	chalet : 37.50 / chalet

Article 4

Le paiement des comptes de taxes dépassant \$ 300.00 pourront être fait en 6 versements égaux aux dates suivantes : 15 mars 1^{er} mai 1^{er} juin 1^{er} juillet 1^{er} septembre 1^{er} octobre

Article 5

Le taux d'intérêt applicable pour le retard des paiements de taxes est fixé à 18 % par année, que les intérêts moins de \$ 5.00 soient annulés après le versement final du mois d'octobre.

Pour toutes questions au sujet de la taxation, veuillez communiquer au 418-596-2384 aux heures de bureau habituelles.